

## **AVIS DE PUBLICITE**

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

AUTORISATION DE STATIONNEMENT PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Dossier suivi par : Stéphanie GOUEZ

Service commerce-tourisme

tél: 02.98.50.38.32- fax: 02.98.50.39.11 courriel: commerce-tourisme@concarneau.fr

 $\underline{\text{R\'ef}}$ : Ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Conformément à l'article L2122-1-2 - alinéa 4 - du Code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de Concarneau informe qu'elle a été sollicitée par la société Celtic Train pour renouveler un emplacement de stationnement pour un petit train touristique place Jean Jaurès ou quai d'aiguillon du 1er avril au 31 octobre 2023.

Toute personne intéressée peut déposer sa candidature auprès du service commerce-tourisme jusqu'au 31 janvier 2023.

Fait pour valoir et servir ce que de droit,

A Concarneau le 16 JAN, 2023

Le Maire

Marc BIGOT

Diffusé sur le site internet de la ville de Concarneau et affiché à l'accueil de la mairie de Concarneau

du 17 JAN. 2023

au 31/01/2023